CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E18019** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000

Raison sociale : SARL ADP 2000

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

65 BIS AVENUE MARCEAU
78600 LE MESNIL-LE-ROI

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 430 079 459
Siret : 430 079 459 00037
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 210744900127
Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 24105640888

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 24105640888
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 01 34 93 71 08 **Fax :** 01 34 93 47 68
Portable : 06 30 58 44 83
Responsabilité légale :
ARSLAN MATHIEU GÉRANT

Site Internet : http://www.adp2000.fr
E-mail : adp2000@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 111 069 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	6	05/05/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 01/10/2026 20:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.